



Vente de véhicule entre particulier

Par granulats

Bonjour, suite à la vente de notre véhicule il y a 10 jours l'acheteur est tombé en panne et a du être remorqué.

Le concessionnaire indique un devis de 3000 euros pour la réparation des injecteurs ainsi qu'un calculateur moteur.

Nous n'avions aucune connaissance de ces problèmes et la voiture roulais sans soucis tous les jours.

Quels sont nos recours si la personne nous demande de reprendre le véhicule?(car nous ne sommes pas sûre que ce n'est pas du à un erreur de sa part, en exemple une erreur de carburant)

Quels sont nos recours si il nous demande une participation ou la totalité des frais? Et comment se prémunir qu'il ne reviendra pas tous les 2 mois pour nous faire prendre en charge d'autres frais??

Merci de votre aide et de vos réponses.

Cordialement.

Par janus2

Bonjour,

Pour faire valoir la garantie des vices cachés, votre acheteur devra faire expertiser le véhicule. Cette expertise devra démontrer que le problème rencontré existait déjà au moment de la vente et n'était pas décelable malgré examen et essai du véhicule.

Par granulats

Je vous remercie de votre réponse si rapide.

Lorsque nous possédions la voiture aucun symptômes liés à un problème d'injecteur ne sais fait ressentir (fumée, perte de puissance,...), le véhicule est de 2010 et comptabilise 230.400kms au moment de la vente, l'acheteur essaye le véhicule avant l'achat ne remarque lui non plus aucun problème, parcours 850kms durant ces 10 jours, qui sépare la vente et le soucis d'injecteur.

Les injecteurs pourraient-ils, avec ce kilométrage nous être imputés comme vice-caché ou comme usure normal du véhicule?

Merci de vos réponses.

Cordialement.